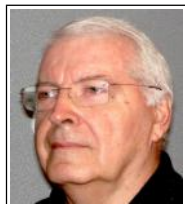


/ ÉDITORIAL



Vous avez été FORMIDABLES !

Un grand merci pour ce formidable élan de solidarité qui, nous l'espérons tous, permettra de préserver du bétonnage intensif notre beau Front de mer de Stella-Plage.

Notre cagnote en ligne LEETCHI ouverte le 14 juillet 2020 et les contributions par chèques, virements et espèces nous ont permis de nous pourvoir en cassation auprès du Conseil d'État pour obtenir l'annulation de l'arrêt de la cour administrative d'appel de Douai en date du 30 juin 2020 qui laisserait la voie libre aux bétonneurs soutenus par le maire pour saccager notre Front de mer.

La mobilisation et la solidarité dont vous avez fait preuve en nous aidant financièrement et en signant la pétition en ligne et sur papier montrent qu'il y a une réelle et forte opposition au projet de la Ville de Cucq de bétonisation du Front de mer de Stella-Plage.

Cette mobilisation massive devrait faire réfléchir le maire de Cucq sur l'aménagement futur du Front de mer de Stella-Plage et aux erreurs à ne pas commettre.

Nous continuerons d'agir, quoiqu'il arrive, pour que l'aménagement futur du Front de mer soit le fruit d'une réflexion collective et d'une large concertation entre les élus, la population, les personnes intéressées et les associations locales.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les actions menées en parallèle cet été par CTS 2020 et le collectif "Front de mer".

Nous ne manquerons pas de vous informer des suites judiciaires et des résultats de la pétition auprès de la CA2BM et des élus.

André Kovacs, président de CTS 2020

« Cucq Trépied Stella 2020 » Association Loi 1901

Siège : 357 Avenue du Château d'eau
62780 CUCQ STELLA-PLAGE

Président : André Kovacs

cts2020@orange.fr www.cts2020.fr

« L'Avenir Stellien »

Rédaction : André Kovacs - Guislain Seillier - Monique Delannoy
Bernard Chevalier - Georges Cappe - Dominique Dachicourt

Dépôt légal : Décembre 2001 Trimestriel I.P.N.S.

/ SOLIDARITÉ

NON au bétonnage du Front de mer de STELLA-PLAGE

Grâce à votre large mobilisation, l'association CTS 2020 a recueilli 200 contributions nous permettant d'agir en justice.

Nous nous réjouissons de cet énorme succès.

De son côté, la pétition du Collectif "NON au bétonnage du Front de mer de STELLA-PLAGE" initiée par la liste "Avançons ensemble" a obtenu 2 645 signatures.

Elle sera adressée au Président de la CA2BM et aux élus de Cucq.

Action judiciaire - Conseil d'État

Grâce aux sommes recueillies, l'association CTS 2020 a pu prendre un avocat aux conseils.

Celui-ci a déposé, au nom de l'association, notre pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour administrative d'appel de Douai en date du 30 juin 2020.

Dans un premier temps, le Conseil d'État examinera la demande pour accepter ou refuser la requête.

Si la requête est acceptée, notre avocat aux conseils sera amené à répondre au mémoire de l'avocat de la Ville de Cucq et, par la suite, défendre l'association en audience du Conseil d'État.

Action - CA2BM et élus de Cucq

La mobilisation de la population, des riverains et des touristes ne pourra pas laisser la CA2BM et les élus cucquois dans l'indifférence et dans le déni.

Il faudra engager une véritable concertation entre les élus et la population pour élaborer un nouveau projet d'aménagement du Front de mer plus conforme aux attentes exprimées et respectueux de l'environnement.

Nous serons vigilants et exigeants pour ne pas laisser le champ libre aux bétonneurs.

/ Solidarité : Voici le front de mer de Stella-Plage de la commune de Cucq dans le Pas-de-Calais

Le 14 juillet 2020, notre association « Cucq Trépied Stella 2020 – Nature, Environnement, Cadre de vie, Patrimoine » a lancé un appel à la solidarité pour nous aider à sauver le front de mer de Stella-Plage du bétonnage intensif.

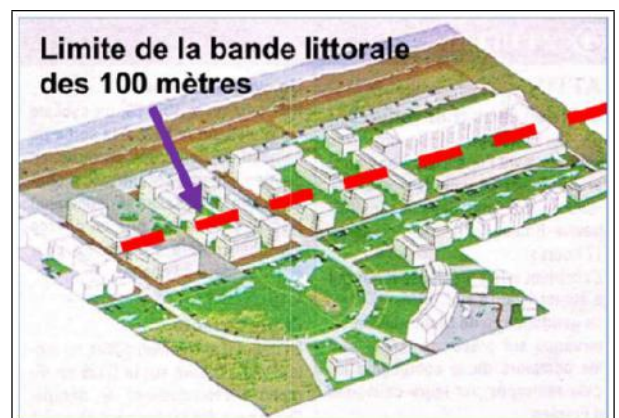
C'est l'un des derniers fronts de mer sauvages qui garde un grand espace non bétonné vers laquelle les familles du Nord Pas-de-Calais peuvent converger pour trouver un stationnement gratuit et profiter d'une vue directe non construite sur la plage.



Mais le Maire de Cucq en a décidé autrement en voulant bétonner ce grand espace littoral ouvert et son fameux « Parc aux Mouettes ».

Pour éviter cela, l'association CTS 2020 avait réussi à faire annuler par le Tribunal administratif de Lille en 2018 le projet de la commune de Cucq d'urbanisation avec 10 immeubles collectifs. En effet, ce projet empiétait largement sur la bande dite des 100 mètres protégée par la Loi littoral.

Mais la formation de jugement du Président Christian Boulanger de la Cour administrative d'appel de Douai (CAA, 30 juin 2020, n° 18DA01902 et 18DA01930) a annulé le jugement courageux du Tribunal de Lille. La Cour de Douai ouvre ainsi la voie aux promoteurs qui vont pouvoir saccager cette station balnéaire populaire et conviviale si chère aux familles du Nord Pas-de-Calais si nous laissons faire.



La seule solution pour sauver le littoral de Stella-Plage est de se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat contre l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Douai en date du 30 juin 2020.

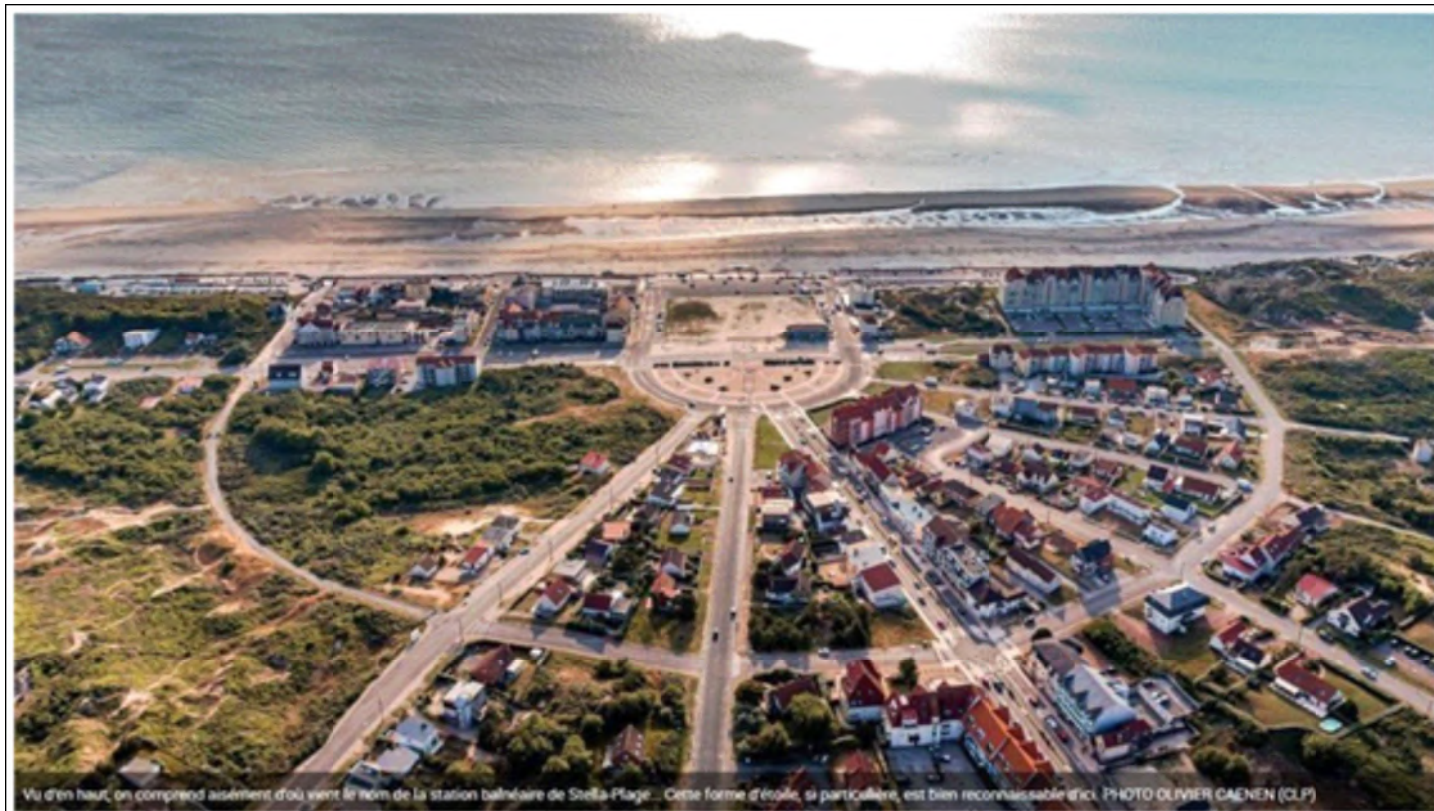
Vos contributions via la cagnotte en ligne LEETCHI et par chèques, virements et espèces nous ont permis de prendre un avocat aux conseils pour le pourvoi en cassation.

Chaque soutien est important. Nous remercions du fond du cœur tous ceux qui y ont contribué.

/ Pétition du collectif "Front de mer de STELLA-PLAGE" adressée au Président de la CA2BM et aux élus de Cucq

NON au bétonnage du front de mer de STELLA-PLAGE

Stella-Plage est la dernière station balnéaire sur les centaines de kilomètres de côte des Hauts de France, à bénéficier encore d'un front de mer dégagé, en partie préservé.



Stella-Plage a encore la possibilité de marquer sa différence et devenir une référence via un projet d'aménagement doux, respectueux de l'environnement et surtout ne reproduisant pas les erreurs du passé qui ont défiguré de nombreuses stations voisines par un bétonnage excessif.

Gardons nos vues sur la mer en venant des 3 boulevards qui fait l'une de nos spécificités très appréciée, gardons cet espace aéré qui est un lien entre mer et dune, créons un espace dédié à la nature, à la promenade, à la détente, aux loisirs, à l'attractivité de notre station balnéaire par de petits commerces et des structures d'accueil des sports et activités liées au bord de mer.

Nous n'avons pas besoin de "cages à lapin" pour touristes ou qui servent de produits de défiscalisation. Nous avons déjà beaucoup trop d'immeubles sur la commune qui sont très peu occupés. Nous avons besoin de logements à l'année, d'activités économiques et de loisirs. **Nous avons besoin de matérialiser ici l'identité de Stella-Plage !**

Le dernier projet proposé sur cet espace comprenait 10 immeubles de 4 à 6 niveaux avec des ruelles étroites entre chaque immeuble ne permettant pas de garder les vues sur mer des grands boulevards. Ce projet ne comportait qu'un commerce et supprimait de nombreuses places de stationnement publiques... Le tribunal administratif y avait mis un terme en déclarant une grande partie de cette zone inconstructible puisqu'elle est dans la bande des 100m du rivage protégée par la loi littoral. Cependant Le président de la CA2BM et le Maire de Cucq ont fait appel de cette décision et il semble que la Cour d'appel ait cassé le jugement de 1ère instance.

Cette pétition a pour objet de dire **NON au bétonnage du front de mer** et de faire part aux élus de la CA2BM (qui a la compétence urbanisme) et aux élus majoritaires de Cucq (les élus minoritaires sont déjà convaincus) du souhait de la population d'un aménagement équilibré, respectueux du cadre de vie et de l'environnement du front de mer, ambitieux, novateur et constructif pour l'attractivité de notre commune.

Reproduction avec l'aimable autorisation de "Avançons ensemble"

/ CUCQ TREPIED STELLA-PLAGE

Les permis de construire tacites

Le permis Edouard Denis accordé à l'angle de l'avenue de Paris et Cours des Champs Élysées est un permis tacite. Il comporte plusieurs contradictions avec le PLU et certains services indispensables n'ont pas été consultés notamment suite à l'annulation partielle du SCoT dont les dispositions annulées faisaient écran à l'application de la loi littoral.

Il est tacite car le maire n'a pas donné de réponse au pétitionnaire dans les délais impartis d'instruction de la demande. Il peut ainsi le retirer s'il y a des recours et de prétexter une erreur dans le traitement de la demande plutôt que d'assumer l'octroi d'un permis illégal. Cette tactique permet au maire d'accorder des permis sans se "mouiller". **C'est une technique irresponsable du "pas vu pas pris".**

Hangar pour engins de chantier

Il semblerait, suite aux interventions des riverains proches, que le projet de hangar pour engins de chantier au niveau de la Place du Marché de Stella-Plage soit abandonné au profit d'un autre emplacement plus proche de la plage. **L'opposition était défavorable à cet emplacement inadapté aux besoins réels sur la station.**

Stella - État des arbustes

Mis en place par la municipalité en 2019 sur la digue-promenade de Stella-Plage, la plupart des arbustes ne semblent pas en mesure de résister aux conditions climatiques et aux tempêtes fréquentes sur notre littoral.



Sauf erreur, ces arbustes auront coûté la bagatelle de **18 000 €** aux contribuables cucquois, sans compter les heures passées par le personnel communal pour tenter de les entretenir.

Il faut aussi évoquer les peupliers mal taillés dont les branches restent à hauteur des cyclistes et des piétons ou encore les arbustes et les repousses en bas des troncs qui masquent la vision à droite pour les automobilistes aux croisements de routes.

Nous aimerions connaître les intentions de la municipalité sur ces questions

/ CA2BM

3 communes veulent faire sécession

Les conseils municipaux d'Étaples, Camiers et Le Touquet ont émis un avis favorable pour quitter la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM).

Les coûts induits par cette éventuelle scission et la forme juridique d'une nouvelle intercommunalité n'ont pas été précisés. **A suivre.**

Attribution de fonds pour travaux

Lors de la dernière réunion de la CA2BM, neuf communes ont bénéficié de l'attribution de fonds de concours d'un montant total de **135 458 €** pour financer des améliorations d'édifices publics et des travaux de voiries.

- **Beaumerie-Saint Martin : 2 500 €**
- **Cormont : 10 114 €**
- **Ecuire : 12 206 €**
- **La Madeleine-sous-Montreuil : 17 090 €**
- **Longvilliers : 10 683 €**
- **Merlimont : 4 224 €**
- **Montcavrel : 1 448 €**
- **Nempont-Saint-Firmin : 2 739 €**
- **Le Touquet Paris-Plage : 74 454 €**

Source : La Voix du Nord Montreuil - 28/09/2020

Mais rien pour Cucq Trépiéd Stella-Plage .. !!

Instauration d'une nouvelle taxe GEMAPI en 2021

L'agglomération vient d'ouvrir la voie à l'instauration d'une nouvelle taxe pour la gestion de milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) qui pourrait entrer en vigueur dès 2021.

Pour l'ensemble des administrés, la taxe GEMAPI ne devrait pas excéder, au maximum, les 40 € par an.

A voir.

MERLIMONT - rue Auguste Biblocq Importants travaux d'assainissement et difficultés de circulation sur la RD

Il s'agit d'un gros chantier qui démarrera le 5 octobre et durera environ 3 mois. La circulation sur la RD 940 ne se fera que dans le sens Berck / Etaples.

Les riverains de ce chantier devront mettre aux normes leur système d'assainissement pour se raccorder au réseau collectif d'assainissement.

Des aides peuvent être accordées sous conditions.